



Réponses des candidates et candidats aux élections régionales aux 6 questions sur le flamand occidental

Liste : *Une région fière forte et rassemblée !*

Tête de liste : José EVRARD

Pas de réponse

Liste : *Lutte ouvrière - Faire entendre le camp des travailleurs !*

Tête de liste : Eric PECQUEUR

Pas de réponse

Liste : *Pour le climat, pour l'emploi avec Karima Delli. Union de la gauche et des écologistes !*

Tête de liste : Karima DELLI

1. Oui, nous nous engageons à mettre en oeuvre cette compétence.
 2. Nous poursuivrons la promotion de cette signalétique bi lingue notamment dans les gares de la rondissement de Dunkerque.
 3. Oui, nous nous engageons à proposer la signature d'une convention afin de promouvoir massivement l'enseignement du flamand à tous les élèves.
 4. Nous appuierons les initiatives en faveur des deux langues de notre région.
 5. Nous soutiendrons les initiatives en faveur du dialecte flamand dans le cadre du tourisme et des activités économiques trans-frontalières.
 6. Nous soutiendrons l'Office public.
- Recevez l'assurance de ma considération, Karima Delli – Pour le climat, Pour l'emploi

Liste : *Se battre pour vous !*

Tête de liste : Xavier BERTRAND

Réponse aux 6 questions :

1. *Au cours du mandat précédent, l'exécutif n'a eu de cesse de protéger et défendre les langues régionales que sont le picard et le flamand tout d'abord au travers d'un accompagnement financier permettant d'aider les associations dans leur programme d'activités, mais également en soutenant leurs actions auprès de l'Etat et des pouvoirs publics. Contrairement au principal groupe d'opposition qui s'est abstenu sur la plupart des délibérations, notre soutien a toujours été constant et sera accentué au cours du prochain mandat.*
2. *Bien sûr, nous poursuivrons la mise en place de signalétique à l'entrée des communes du territoire mais également sur les principaux monuments et lieux de vie. Par ailleurs, notre volonté de développer la mise en valeur de la langue passera également par un accompagnement des lieux culturels et touristiques qui souhaiteront mettre en place une double signalétique à l'attention des usagers.*
3. *L'exécutif régional a soutenu l'adoption de cette loi permettant de reconnaître enfin notre identité et notre patrimoine. L'enseignement des langues régionales permet de transmettre*

Institut de la Langue Régionale Flamande - Akademie voor Nuuze Vlaemsche Tael

Steihuus – Hôtel de ville 59670 Cassel – Kasselberg

www.anvt.org infos@anvt.org 09 54 96 83 16

notre histoire commune et au cours du prochain mandat nous solliciterons l'Etat afin de lui proposer la signature d'une convention Etat-Région.

4. *Malheureusement nous n'avons jamais compris cette discrimination. Le Ministère de la Culture reconnaît le flamand occidental et le picard mais le Ministère de l'Education Nationale les ignore, l'Etat doit être cohérent dans ses décisions. Comme nous l'avons fait tout au long du mandat, nous continuerons à intervenir auprès des membres du Gouvernement afin de mettre fin à cette injustice et que nos deux langues régionales soient enfin reconnues.*
5. *Avec un taux de chômage de 5,43 % de l'autre côté de la frontière, la Région Hauts-de-France se doit d'accompagner les habitants transfrontaliers qui souhaitent se rendre en Belgique afin de travailler et de les former à la langue utilisée dans les entreprises. Dans le cadre de notre compétence en formation professionnelle, nous lancerons un travail en lien avec nos partenaires frontaliers afin de mettre en place des formations pratiques permettant d'apprendre le flamand occidental.*
6. *L'Office Public du Flamand Occidental sera le véritable lieu qui permettra de préserver et valoriser la culture flamande. Au cours du mandat nous avons mis en place un travail de préfiguration en lien avec les associations mais aussi les collectivités du territoire. Ce travail, nous aurions aimé qu'il soit plus rapide mais la concertation était nécessaire afin d'avoir une collaboration pleine et entière de l'ensemble des futurs participants. Au cours du prochain mandat nous concrétiserons cet engagement pour que vive et se développe la culture flamande.*

Réponse de Marie LERMYTTE, candidate en 14ème position-Nord

"Pour ma part vous connaissez ma façon de voir la question : oui au flamand pour notre histoire, notre culture, oui à l'enseignement du flamand aux enfants dans les écoles volontaires pour le perpétuer et aussi aux adultes volontaires pour qu'il ne se perde pas et pour leur permettre d'avoir les clés pour travailler chez nos voisins."

Réponse de Jean-Pierre Decool, candidat en 75ème position-Nord

J'ai bien pris connaissance de votre mail concernant vos inquiétudes légitimes à propos du flamand occidental. Naturellement, je donne un avis favorable à toutes vos questions. D'autre part, en qualité de sénateur, vous le savez, je soutiens activement nos démarches communes. De plus, j'ai l'honneur de vous faire part que je suis cosignataire d'une lettre ouverte, à l'initiative du Député Paul Molac, à destination du Président de la République, visant à obtenir des garanties quant à l'enseignement immersif et demandant une révision constitutionnelle.

Liste : Face à l'inefficacité de l'Etatn une seule solution : une France fédérale !

Tête de liste : Audric ALEXANDRE

Sur le programme :

Renaissance de la Picardie et des langues régionales : picard/ch'ti , flamand et champenois

Liste : Hauts-de-France unis !

Tête de liste : Laurent PIETRASZEWSKI

Pas de réponse

6 questions

aux candidates et candidats

aux élections régionales

des Hauts de France

L'Institut de la Langue Régionale Flamande est une fédération de 12 associations culturelles flamandes de France qui a pour but la défense et la promotion du flamand occidental, langue régionale des Hauts de France reconnue par l'UNESCO et le Ministère de la Culture.

Notre langue connaît un traitement inégalitaire par l'Éducation nationale alors qu'elle possède de nombreux atouts pour notre territoire.

Si vous êtes élus, vous engagez vous à soutenir les 6 points que nous vous soumettons ?

Nous vous remercions de nous faire parvenir votre réponse par mail à infos@anvt.org

1. Depuis la loi NOTRe de 2015, le "Conseil Régional a compétence pour assurer la préservation de son identité et la promotion des langues régionales". **Vous engagez-vous à assurer cette compétence ?**
2. Le Conseil Régional Hauts de France accompagne notre Institut pour la promotion du flamand occidental et le développement de la signalétique bilingue français / langue régionale. **Vous engagez-vous à poursuivre cet engagement ?**
3. La loi Molac du 8 avril 2017 précise dans son article 7 que "dans le cadre de conventions entre l'État et les Régions, la langue régionale est une matière enseignée dans le cadre de l'horaire normal depuis l'école maternelle jusqu'au lycée dans le but de proposer l'enseignement de la langue régionale à tous les élèves". **Vous engagez-vous à proposer la signature d'une convention Etat-Région ?**
4. La circulaire 2017-072 de l'Éducation Nationale liste les langues régionales admises à être enseignées dans ses écoles. Cette circulaire ignore plusieurs langues dont les deux langues de notre région : le flamand occidental et le picard, ce qui met les habitants de notre Région en situation de discrimination. **Vous engagez vous à mener une action forte auprès des Pouvoirs publics pour faire mettre fin à ce mépris ?**
5. Notre langue régionale, le flamand occidental est une langue transfrontalière. L'emploi est un enjeu important dans notre région. Les touristes flamands-belges aiment à être reçus dans leur langue maternelle. Les entreprises flamandes-belges frontalières recrutent beaucoup de travailleurs français et certaines nous demandent de mettre en œuvre des formations au flamand occidental pour les Français qu'elles recrutent afin qu'ils puissent davantage échanger avec leurs collègues. **Vous engagez-vous à solliciter la mise en œuvre par le GRETA de modules de formation au flamand occidental pour les acteurs du tourisme et les travailleurs transfrontaliers ?**
6. Notre Région des Hauts de France s'est engagée dans la création d'un Office Public du Flamand Occidental afin de se doter d'un véritable outil de politique linguistique. **Vous engagez-vous à finaliser la création de cet office afin que notre langue puisse être accompagnée comme le breton, le basque, l'occitan ou encore le catalan ?**

Nous vous remercions par avance de vos réponses / Je zyt te bedanken voor jen antoorden

Institut de la Langue Régionale Flamande - Akademie voor Nuuze Vlaemsche Tael

Steihuus – Hôtel de ville 59670 Cassel – Kasselberg

www.anvt.org infos@anvt.org 09 54 96 83 16